



OBJET : Contrat relatif aux animations de la Kermesse de Printemps 2024
[Nomenclature « Actes » : 1.1 Marchés publics]

Le Maire de Villemomble,

VU la délibération n° CM/11-02-2021/01 du Conseil Municipal en date du 11 février 2021 rendue exécutoire le 1^{er} mars 2021, ayant pour objet de donner délégation à Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de contrat à passer avec la société K'DANCE ANIMATION, domiciliée au 9 boulevard Pierre Mendes, 77500, CHELLES, représentée par Monsieur SERVAIS Joël, en sa qualité de gérant, relatif à la tenue des animations maquillage et micro lors de la Kermesse de Printemps au Parc de la Garenne, le 25 mai 2024,

CONSIDÉRANT que la collectivité souhaite proposer des animations lors de la Kermesse de Printemps,

D É C I D E

Article 1^{er} : De signer le contrat avec la société K'DANCE ANIMATION, domiciliée au 9 boulevard Pierre Mendes, 77500, CHELLES, représentée par Monsieur SERVAIS Joël, en sa qualité de gérant, relatif à la tenue de l'animation maquillage qui comprend 4 maquilleuses et l'animation micro qui comprend 1 speakerine lors de la Kermesse de Printemps au Parc de la Garenne, le 25 mai 2024 de 13h à 19h pour un montant de 2860€ TTC,

Article 2 : La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou sur l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier du Raincy,
- Les Services Financiers de la Ville,
- Le Service Événementiel et Culturel de la Ville

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
093-219300779-20240506-12068-CC-1-1
Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 7 mai 2024

Fait à Villemomble, le 6 mai 2024

Le Maire
Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU

